AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2023 Contrat huiles et/ou lentilles



page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
 - de promouvoir des produits de qualité, de saisons, variées, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le <u>livret d'accueil de l'AMAP.</u>

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association.

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant*, 21 lotissement les Moulins Brain/Authio, 49800 Loire authion

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi à 18h30 au jeu de boules à Brain sur l'Authion.

Il vous est demandé un engagement <u>ferme</u> de réservation pour chaque contrat..

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet http://amap-goutte-eau.fr

TERMES DU CONTRAT page à conserver par le consommateur

Termes du contrat :

Il est proposé des huiles de colza, de tournesol et de cameline produites selon le cahier des charges Agriculture Biologique (Certpaq bio N° 2022/54222/1).

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour l'année 2023. Le nombre de bouteilles/sachets est libre.

Dates de distribution : le jeudi à 18h30 au jeu de boules à Brain sur l'Authion , aux dates indiquées dans le tableau.

Modalités de paiement : La somme correspondant aux réservations sera versée sous la forme d'un chèque par distribution au maximum, émis à l'ordre de « THOMAS LECOMTE»,

Chèques et contrat sont à envoyer par la poste à la tutrice : Francine Freulon 22 rue du Puits Trouflet 49800 Trélazé

Prix et conditionnement des différents produits :

	sachet 750g	Vrac à partir de 2 kg	Bouteille 75cl	Bib 3l
Lentilles vertes	4,50 €	5,50€/kg		
Huile Cameline			10,00 €	35,00 €
Huile Colza			6,00 €	20,00 €
Huile Tournesol			5,50 €	18,00€



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Année 2023 Contrat huiles et/ou lentilles



Cette feuille est à remplir lisiblement et à imprimer en 2 exemplaires (pour le producteur et la tutrice)

Co	ontr	acta	nts	:

Paysan: Consommateur:

LECOMTE Thomas

La Gagnerie

Adresse

49140 Cornillé les Caves

Tél. :
Courriel :

		2 février.	1 ^{er} juin	5 octobre.	Nbre total	Prix
Lentilles sachet 750g	4,50 €					
Lentilles vrac par kg	5,50 €					
Cameline 75cl	10,00€					
Cameline bib 3I	35,00 €					
Colza 75cl	6,00 €					
Colza bib 3l	20,00 €					
Tournesol 75cl	5,50 €					
Tournesol bib 3l	18,00€					
Total						

Signature du producteur

Date et signature du consommateur :

[«] Je soussigné(e), déclare accepter les termes des généralités exposées en page 1, ceux du contrat pages 2 et 3 et être à jour de ma cotisation 2023»